



Circulaire n° 3854

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet : COVID-19 - Appui des préventionnistes du CGDIS dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de levée du confinement pour le secteur de l'Horeca**

**PJ : Coordonnées des chefs de service zonal de prévention et de planification et des communes sous leur responsabilité**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive des mesures de levée du confinement et notamment pour celles concernant le secteur Horeca des modifications de règlements communaux sur les terrasses de ce secteur ont été évoquées avec le SYVICOL. Les communes ont la faculté, dans les conditions qu'il leur appartient d'apprécier et en ne perdant pas de vue les impératifs de police administrative, d'autoriser les acteurs du secteur, d'étendre les surfaces de leurs terrasses sur l'espace public. Il s'agit d'une part, de privilégier la restauration à l'air libre et d'autre part, de pouvoir espacer les tables pour respecter la distanciation physique.

Dans ce contexte, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de veiller à intégrer les aspects de sécurité et de prévention contre les incendies dans la mise en œuvre de cette démarche.

Pour mieux accompagner et conseiller les communes, ainsi que les hôteliers, restaurateurs et cafetiers établis sur le territoire de votre commune, j'ai demandé au Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) de sensibiliser ses préventionnistes afin de trouver les meilleures solutions possibles. Il s'agit en effet, d'adapter l'application des prescriptions de prévention contre les incendies afin de soutenir la présente mesure au redémarrage du secteur, dans le respect des principes suivants :

- prévenir la naissance, le développement et la propagation d'un incendie,
- assurer la sécurité des personnes,
- l'évacuation des immeubles adjacents,
- faciliter de manière préventive l'intervention des services de secours.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, les coordonnées des chefs de service zonal de prévention et de planification, ainsi que la liste des communes sous leur responsabilité. Ils pourront vous répondre directement ou mandater un de leurs collaborateurs, notamment si celui-ci est membre du centre d'incendie et de secours installé sur le territoire de votre commune. Il m'importe également de vous préciser que ces mesures sont temporaires et que, dès que l'obligation de distanciation physique sera levée, lesdites installations devront retrouver leur emplacement d'origine.

Enfin, je tiens à vous rappeler que les préventionnistes du CGDIS se trouvent de manière générale à votre disposition pour vous conseiller quant à l'application des prescriptions de prévention contre les incendies.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Intérieur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bofferding', written in a cursive style.

Taina Bofferding

# Coordonnées des responsables des services zonaux de prévention et de planification

## Zone de secours Nord

Monsieur Henri Scholtes :

- adresse : 4, avenue J.F. Kennedy L- 9053 Ettelbruck;
- téléphone : 49771 5021 ;
- Email : henri.scholtes@cgdis.lu ;

pour les communes de :

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| – Beckerich            | – Mertzig            |
| – Bettendorf           | – Préizerdaul        |
| – Boulaide             | – Putscheid          |
| – Bourscheid           | – Redange-sur-Attert |
| – Clervaux             | – Rambrouch          |
| – Colmar-Berg          | – Saeul              |
| – Diekirch             | – Schieren           |
| – Ell                  | – Tandel             |
| – Erpeldange-sur-Sûre  | – Troisvierges       |
| – Esch-sur-Sûre        | – Useldange          |
| – Ettelbruck           | – Vianden            |
| – Feulen               | – Vichten            |
| – Goesdorf             | – Wahl               |
| – Grosbous             | – Weiswampach        |
| – Parc Hosingen        | – Wiltz              |
| – Kiischpelt           | – Wintrange          |
| – Lac de la Haute-Sûre | – Winseler           |

## Zone de secours Est

Monsieur Laurent Beauchet :

- adresse : 11, Um Lënsterbiërg L-6125 Junglinster ;
- téléphone : 49771 4021 ;
- Email : laurent.beauchet@cgdis.lu ;

pour les communes de :

- |            |                |
|------------|----------------|
| – Beaufort | – Echternach   |
| – Bech     | – Flaxweiler   |
| – Berdorf  | – Fischbach    |
| – Betzdorf | – Grevenmacher |
| – Biwer    | – Heffingen    |
| – Bous     | – Junglinster  |
| – Contern  | – Larochette   |
| – Consdorf | – Lenningen    |
| – Dalheim  | – Manternach   |

- Mertert
- Mondorf-les-Bains
- Nommern
- Reisdorf
- Remich
- Rosport-Mompach
- Schengen
- Stadtbredimus
- Vallée de l'Ernz
- Waldbillig
- Waldbredimus
- Wormeldange

## Zone de secours Centre

Monsieur Laurent Massard :

- adresse : 50, route d'Arlon L-1140 Luxembourg ;
- téléphone : 49771 3021 ;
- Email : laurent.massard@cgdis.lu ;

pour les communes de :

- Bertrange
- Bissen
- Garnich
- Habscht
- Helperknapp
- Hesperange
- Kehlen
- Koerich
- Kopstal
- Lintgen
- Lorentzweiler
- Luxembourg
- Mamer
- Mersch
- Niederanven
- Sandweiler
- Schuttrange
- Strassen
- Steinfort
- Steinsel
- Walferdange

## Zone de secours Sud

Monsieur Pierre Gilbertz :

- adresse : 18, rue Léon Metz L-4238 Esch-sur-Alzette ;
- téléphone : 49771 6021 ;
- Email : pierre.gilbertz@cgdis.lu ;

pour les communes de :

- Bettembourg
- Differdange
- Dippach
- Dudelange
- Esch-sur-Alzette
- Frisange
- Käerjeng
- Kayl
- Leudelange
- Mondercange
- Pétange
- Reckange-sur-Mess
- Roeser
- Rumelange
- Sanem
- Schifflange
- Weiler-la-Tour